

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° II-CF1460

présenté par

M. Seo, M. Metzdorf, M. Midy, M. Cazenave, M. Jean-René Cazeneuve, M. Pierre Cazeneuve,
M. Dirx, M. Kasbarian, M. Labaronne, Mme Lebec, M. Maillard, M. Masségia, M. Rodwell et
M. Sitzenstuhl

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 78, insérer l'article suivant:

Mission « Justice »

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
